

GUIDE DE VÉGÉTALISATION

AU PIED DU MUR



DES ACTIONS POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

- Abandon des pesticides pour l'entretien des espaces verts;
- Utilisation de techniques alternatives pour le désherbage ;
- Réduction des tontes;
- Recours au paillage pour limiter l'arrosage;
- Plantation d'espèces locales;
- Semis de prairies mellifères;
- Plantation de haies champêtres;
- Plantation d'arbres fruitiers;
- Mise en place d'un composteur;
- Installation de nichoirs, de mangeoires, ou d'hôtels à insectes;
- Création d'une mare;
- Réduction de la pollution lumineuse;
- Végétalisation des murs et/ou toitures
- Installation de ruches;
- Installation de protections pour les oiseaux sur les baies vitrées.

www.strasbourg.eu

À CONSIDÉRER AVANT TOUT

LA VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MURS

6 raisons pour agir :

Végétaliser les pieds de mur c'est permettre à la nature de regagner du terrain face au minéral. Sur l'espace privé, comme public, chacun peut s'approprier ces espaces pour en faire des lieux vivants. Les continuités végétales créées au sol :

- **offrent refuges et sources en nourriture à la petite faune** (insectes, invertébrés, oiseaux, etc.) et lui permettent de se déplacer.
- **participent aussi au rafraîchissement de l'air en ville** (diminution des îlots de chaleur) et à l'amélioration de sa qualité (absorption des microparticules).
- **favorisent l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement.** L'imperméabilisation des surfaces conduit la majeure partie des eaux de pluie au tout-à-l'égout. Néanmoins, lors de fortes intempéries, les réseaux d'assainissement peuvent parfois déborder et inonder les voies.

UN PEU DE TECHNIQUE !



Plusieurs éléments sont à prendre en compte avant de végétaliser les pieds de murs :

- **le climat** : à Strasbourg, il existe une forte amplitude thermique entre l'hiver et l'été. Les végétaux adaptés sont notamment répertoriés dans le guide « Plantons Local ».
- **le potentiel de végétalisation du mur/de la clôture** : celui-ci détermine la technique à mettre en œuvre pour végétaliser la structure. Il faut donc être renseigné sur les caractéristiques physiques de la structure. Un mur maçonné à la terre ou à la chaux hydraulique peut être fragilisé par le développement des systèmes racinaires.
- **l'espace au sol disponible** : il est préférable de planter les grimpantes en pleine terre. A défaut, un

En végétalisant vos pieds de mur, vous créez de nouvelles surfaces perméables capables d'infiltrer une partie de ces eaux.

- **embellissent une entrée, un quartier, et les rues de la ville.** Les pieds de murs ou portiques plantés apparaissent comme un petit coin de nature, plaisant et accueillant.
- **limitent le désherbage** : en choisissant le type de végétation et en ayant recours au paillage, vous limiterez fortement le développement des adventices.
- **permettent de retisser du lien avec ses voisins !** Jardiner dans une copropriété ou sur l'espace public lance une dynamique dans le quartier. L'initiative donne envie et suscite l'échange, le partage d'expériences ou le partage de matériel.

minimum d'espace au pied du mur est nécessaire pour y installer un bac de plantation adapté.

Ces critères peuvent déterminer quel type d'installation végétale conviendra le mieux. Plusieurs solutions peuvent s'offrir à vous : le mur végétal sur support, les plantes grimpantes ou encore le mur monobloc. Toutes n'ont pas le même coût, ne demandent pas le même entretien. La plantation de grimpantes ne nécessite que peu de moyens. Pour les deux autres méthodes, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.

Quelque soit la démarche retenue, vous pourrez prendre part au projet et certaines décisions vous incombent. Ce guide est là pour vous éclairer dans ces choix.

1. COMPOSER LA PALETTE VÉGÉTALE

Le choix des végétaux pour les murs hors-sol, sur support ou monobloc, sera déterminé selon l'emplacement du mur (intérieur ou extérieur), l'exposition, mais aussi le support ou le substrat.

Des spécialistes pourront alors vous faire des propositions de palettes végétales adaptées à votre projet.

En revanche, si vous installez des grimpantes, vous pourrez sélectionner vous-même des végétaux. Outre l'aspect esthétique, il vous faudra tenir compte de **l'exposition de l'emplacement** et du **type de sol**. Comme chaque projet végétal, privilégiez des **végétaux indigènes**, référencés dans le guide « Plantons local ». Vous augmenterez vos chances de réussite et créez des milieux favorables à la faune de notre région.

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	HAUTEUR	TYPE	EXPOSITION
Borago officinalis	Bourrache	20 à 60cm		
Dipsacus fullonum	Cardère	70 à 150cm		
Echium vulgare	Vipérine	20 à 90cm		
Epilobium angustifolium	Epilobe en épis	50 à 150cm		
Leucanthemum vulgare	Marguerite	20 à 80cm		 
Malva moschata	Mauve musquée	60cm		
Silene dioica	Compagnon rouge	20 à 120cm		 
Tanacetum parthenium	Grande camomille	30 cm		 
Verbascum thapsus	Bouillon blanc	100 à 180cm		

LÉGENDE



Exposition :
Ombre / Demi-ombre / Soleil



Couleur des fleurs



Vivace / Annuelle / Bisannuelle

FLORAISON	COULEUR DES FLEURS	HUMIDITÉ DU SOL	INTÉRÊTS / INCONVÉNIENTS
Mai - Septembre		Moyenne	Mellifère / Plante hôte / Nectarifère Plante médicinale
Juillet - Septembre		Frais	Mellifère / Plante hôte / Nectarifère Plante médicinale
Juin - Septembre		Sec	Mellifère / Plante médicinale
Juin - Septembre		Frais	Mellifère / Nectarifère / Médicinale
Mai - Août		Moyenne	Mellifère / Nectarifère / Médicinale
Juin - Octobre		Moyenne	Mellifère / Plante hôte
Mai - Octobre		Frais	Mellifère
Juillet - Septembre		Moyenne	Mellifère
Juillet - Septembre		Moyenne	Mellifère / Plante hôte / Nectarifère Plante médicinale



QUELQUES EXEMPLES



Rue de Fréconruet au Neudorf
© SB - Eurométropole de Strasbourg



© SB - Eurométropole de Strasbourg



Parc de Bercy - Paris
© SB - Eurométropole de Strasbourg



Rue des haies - Paris © SB - Eurométropole de
Strasbourg

2. PENSER À LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

LE CAS DES GRIMPANTES

La végétalisation par grimpanes est relativement simple. Cependant, elle peut causer des soucis si le support sur lequel elle s'appuie est inadapté. Lorsque celui-ci est trop petit, pas assez solide, mal fixé ou insuffisamment éloigné du mur, les plantes peuvent s'introduire dans les fissures et fragiliser votre structure verticale.

Plusieurs supports existent, et sont plus ou moins adaptés selon la plante. **Les plantes à tiges** volubiles s'enroulent en spirale autour de leur support ; de simples tuteurs peuvent donc suffire. **Les grimpanes à vrilles** nécessitent quant à elles un support sous forme de treillage ou de filet. Dans tous les cas, préférez des **matériaux naturels** (bois, corde) plus en accord avec l'environnement.

En ce qui concerne la pose, demandez conseil au fabricant ou au vendeur du support. **Assurez-vous que votre mur et son revêtement pourront supporter les fixations.** Si vous avez un doute, vous pourrez demander l'avis d'un expert en bâtiment. Notez que si les **plantes à racines-crampons** (ex : lierre) n'ont pas besoin de support, **elles nécessitent des surfaces rugueuses pour pouvoir grimper** (pierre, brique, ciment ou crépi).

Enfin, si vous installez une treille ou un claustra, veillez à les surélever pour permettre aux petits mammifères de circuler.

Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre, n'hésitez pas à consulter le guide de végétalisation « Façades ».

AU MOMENT DE LA PLANTATION

La plantation en pleine terre, en bande au pied du mur nécessite peu de matériaux. Concernant les **plantations en bacs ou en pots**, privilégiez des **matériaux naturels**, comme la terre cuite ou le bois pour une meilleure intégration paysagère. Gardez à l'esprit que, sur l'espace public, il existe toujours un risque qu'ils soient endommagés.

Si le pot est conséquent, et particulièrement haut, le remplir totalement de terre végétale le rendra lourd et donc difficile à déplacer. L'astuce consiste à placer des billes d'argiles dans le fond et d'ajouter ensuite la terre végétale nécessaire au développement des plantes.

Privilégiez la terre végétale disponible aux environs, dont vous pourrez améliorer la qualité en ajoutant du compost. De cette façon, la microfaune pourra être réintroduite dans le sol.

N'hésitez pas à pailler les espaces restés nus et à recréer des pierriers, afin de diversifier les types d'habitats.

FAIRE SON CHOIX DE VÉGÉTALISATION

La végétalisation des pieds de murs peut-être envisagée dès la phase de construction des bâtiments ou de profilage de l'espace public. Néanmoins, il est toujours possible d'agir dans un second temps via :

- **La plantation en bande le long du mur (1)** : elle vise une meilleure infiltration des eaux de pluie. Si votre pied de mur se place sur l'espace public, il est possible d'envisager sa plantation en enregistrant une demande auprès de la Ville. La plantation sera conventionnée et réglementée. Votre projet sera alors accompagné par les services compétents de la ville.
- **La plantation de grimpantes (2)** : elle présente l'avantage de coloniser de larges espaces verticaux avec des coûts et un entretien réduits. Néanmoins, leur plantation sur la voie publique est soumise à quelques restrictions réglementaires (voir le guide de végétalisation « façades »). Les plantes prendront pied en pleine terre ou en bacs, suivant les besoins et les végétaux choisis. Nombre d'entre-elles devront être conduites par un support.
- **L'installation de pots (3)** : c'est une solution de dernier recours sur l'espace public. En effet, certaines situations ne permettent pas de planter en pleine terre. L'intérêt des bacs et pots réside à la fois dans leur mobilité et leur esthétique. Quoi de plus charmant qu'un ensemble végétal composé à la fois de plantations de pleine terre et de pots ? Ces derniers vous permettront aussi d'abriter quelques espèces moins rustiques et de les placer à l'abris dès l'arrivée des premiers froids.



(1)



(2)



(3)

VALEURS ÉCOLOGIQUES & COÛT MOYEN

La **plantation en pleine terre**, le long du mur, est **idéale pour la biodiversité**, plus particulièrement pour la vie des sols. Les plantes grimpantes notamment, représentent un beau potentiel en créant des habitats (niches écologiques) spécifiques.

La **plantation en pots** bien que moins qualitative reste une **bonne alternative face à des contraintes trop fortes**. Dans tous les cas, pour augmenter la valeur écologique de vos installations, préférez la flore locale. Pensez également à varier les hauteurs de végétation. Plus il y a de strates végétales, plus le milieu est accueillant pour la faune.

Le prêt de l'espace public pour une végétalisation conventionnée est gratuit mais implique une autorisation. Ce type d'aménagement végétal reste peu coûteux. Seul l'achat des plantes (voir de pots) représente un véritable coût. **Pensez aux bourses aux plantes et autres trocs-graines pour réduire vos dépenses.**

3. DES CONSEILS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

AVANT LA PLANTATION

Si la plantation en pied de mur est prévue sur le **domaine public**, que vous soyez un professionnel ou un particulier, il vous faudra une **autorisation**. (cf. **Convention de végétalisation de l'espace public** par les habitants).

Suite à cette convention, les services de la Ville viendront créer une fosse de plantation respectant les normes réglementaires.

IMAGINER LA COMPOSITION

Si vous êtes sur l'**espace public**, **certaines plantes ne pourront pas être installées** : les comestibles, les plantes toxiques ou les invasives.

Les végétaux que vous aurez sélectionnés auront des développements et des fleurissements différés dans le temps. **Avant de planter, essayez d'envisager l'évolution de l'ensemble au gré des saisons, pour échelonner les floraisons**. Ne plantez pas trop dense. S'il reste des espaces vides, pensez qu'ils pourront être comblés suivant le développement des végétaux plantés. En attendant, le **paillage limite le désherbage et réduit les arrosages**.

PASSER À L'ACTION

Les **plantations** se font toujours hors période de gel : à **l'automne ou au printemps**. Assurez-vous que la terre soit relativement humide avant de planter. Dans le cas contraire, arrosez et repoussez la plantation au lendemain (le sol ne doit pas être gorgé d'eau non plus). L'idéal est **d'apporter du compost** à la terre afin de l'amender.

Réalisez ensuite un trou dont la largeur sera légèrement supérieure à la motte. Cette dernière sera humidifiée et son chignon de racines

desserré avant qu'elle ne soit installée dans la fosse de plantation. Remplacez ensuite la terre améliorée tout autour de la plante, sans oublier de la tasser pour assurer la prise des racines. Répétez la plantation pour l'ensemble des sujets, avant d'arroser copieusement chacun des nouveaux plants.

Au cours des deux premières semaines, il faudra **arroser régulièrement**. Vous pourrez prévoir un paillage afin de mieux passer l'hiver et protéger vos plantations des herbes spontanées concurrentes. Pour plus de conseils sur les bonnes pratiques de jardinage, vous pouvez vous référer au Petit manuel du jardinage naturel :

www.strasbourg.eu/environnement-qualite-de-vie/nature-en-ville



4. ENVISAGER L'ENTRETIEN

LES PLANTATIONS

L'entretien commence dès que les végétaux sont en place. Si l'arrosage est nécessaire au début, il pourra par la suite être très exceptionnel suivant le choix de vos végétaux. **Pour limiter l'évaporation, le paillage du sol est une technique efficace, qui vous évitera également une part de désherbage.**

Sur la voie publique, l'entretien des espaces se doit d'être assuré par les habitants. **Il incombe donc au signataire de la convention d'arroser ses plantations, de ramasser les éventuelles feuilles mortes tombées sur la voie publique, de tailler et d'entretenir ses végétaux afin qu'ils ne prennent pas davantage d'espace sur les voies de circulation.**

L'entretien des plantes grimpantes repose essentiellement sur la surveillance de la structure porteuse s'il y en a une. Une plante trop forte ou trop lourde, pourrait endommager la façade. Vérifiez tous les cinq ans vos structures porteuses. Les fils ou câbles pourront être retendus annuellement.

La taille est la seconde partie importante dans l'entretien de vos grimpantes, elle s'opère à la sortie de l'hiver, mais avant la période de nidification. Elle sera bisannuelle pour les jeunes plants, puis annuelle. N'hésitez pas à ôter les pousses risquant d'occulter les ouvertures.

NORMES ET RÉGLEMENTATION

En fonction de votre projet, différentes questions seront soulevées, impliquant parfois de se référer à des documents réglementaires.

• **Les limites de propriétés et séparations entre espaces privés et publics se doivent d'être respectées** lors de la mise en place de grimpantes

sur une clôture. Les branches ou rameaux qui pourraient dépasser de la limite de propriété devront être élagués (art. 673 du Code Civil). S'il s'agit d'une location, les frais d'entretien et d'élagage seront à la charge du locataire (d'après le décret du 26 août 1987).

• Si vous désirez planter sur le domaine du public, vous devez obtenir un accord des services de la ville via la Convention de l'espace public. Ce document vous informera des normes et réglementations en vigueur à respecter.

• Le passage sur un trottoir pour les piétons et personnes à mobilité réduite est d'un minimum réglementaire de 1,40 m de large. Votre projet de végétalisation de l'espace public pourra alors se voir refuser ou modifier si cette largeur n'est pas respectée.

• Toute intervention située dans un périmètre de 500 m autour d'un bâtiment historique est soumise à autorisation d'un Architecte des Bâtiments de France (art. R. 421-38-4 du code de l'urbanisme).

À Strasbourg, l'ensemble de la grande île est classée au Patrimoine historique.



UNE ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

L'adieu aux pesticides nous fait redécouvrir une flore des trottoirs, les herbes folles, dont l'acceptation se fait petit à petit. Leurs places privilégiées sont les interstices, les recoins, les pieds de murs ou pieds d'arbres.

Ces plantes apportent non seulement une pointe de couleurs, un aspect champêtre et bucolique, mais offrent aussi le gîte et le couvert à de nombreuses espèces. Ces pionnières s'invitent dès qu'un espace se libère.

Cependant, elles ne sont pas toujours désirées dans certains espaces (pas de porte, devanture des bâtiments). On cherche alors à les éradiquer, mais la partie s'avère difficile, pour ne pas dire perdue d'avance !

POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

La solution ? Accepter de leur laisser une place, sans pour autant leur donner toute la place ! Fleurir les pieds de murs, c'est choisir les végétaux qui s'y installeront.

Planter, plutôt que de désherber et vous égayerez vos entrées et vos rues, tout en créant des espaces de convivialité. Faire cohabiter plantes spontanées et végétaux plantés, en voilà un heureux mariage !

Ce guide vous accompagne dans vos initiatives pour donner plus de place à la nature en ville.

CONTACT

Ville de Strasbourg

Service Environnement et Transition énergétique

1 Parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG Cedex

03 68 98 50 00

